

Marmande

T E R R E D E G A R O N N E

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DIRECTION DE LA CITOYENNETE

TEL. 05.53.64.15.68

Courriel : agaillard@mairie-marmande.fr

Réf. courrier : KD/AG : 2024.006

Marmande, le 28 janvier 2024

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU CONSEIL DE QUARTIER MAGDELEINE / BOUILHATS / DISPANS LUNDI 22 JANVIER 2024

Lieu : maison de quartier de Magdeleine

Début de la rencontre : 18h30

Fin de la rencontre : 20h00

En présence de : Mme Valérie GUILBAUD, élue référente du quartier Magdeleine, conseillère en charge aux solidarités et au Centre Social.

28 habitants

Service Citoyenneté : Alain GAILLARD

Début de la séance

Avec la venue de nouveaux habitants, un tour de table a permis à chacun de se présenter, ses motivations, ses intérêts à participer à la vie du quartier.

A l'issue de ce temps-là, plusieurs thèmes et ou interrogations ont été évoquées :

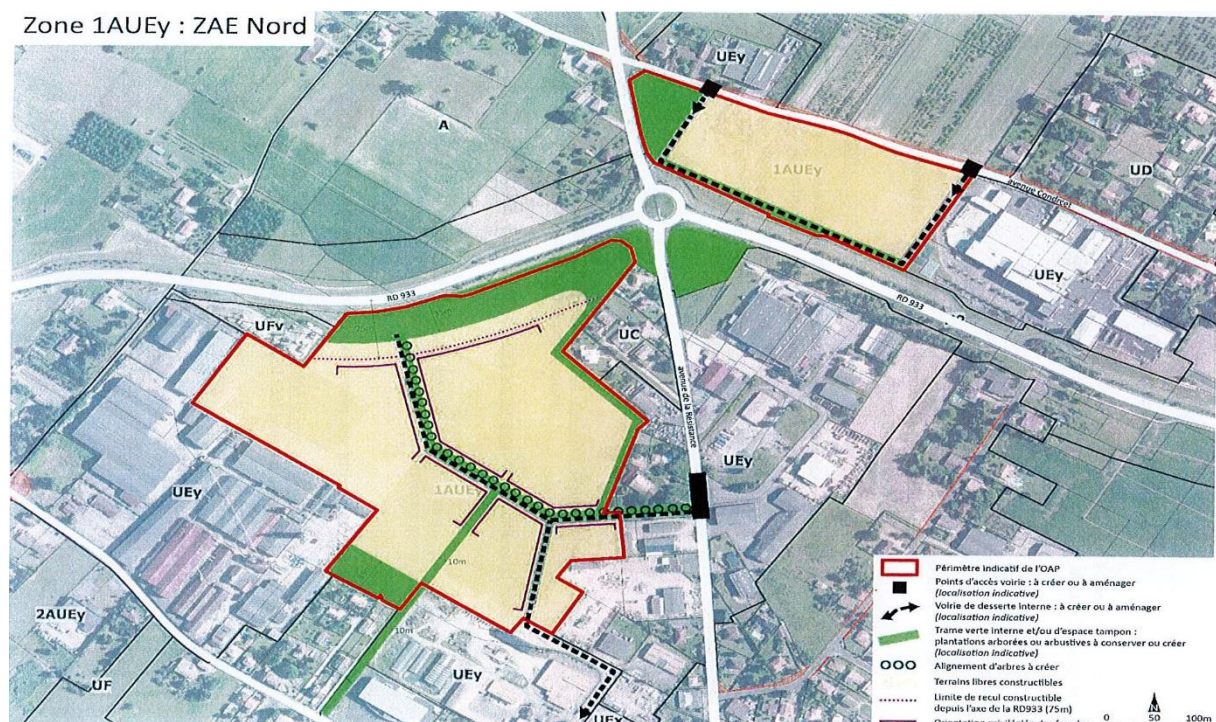
- Projet déchetterie
- Taxe TOEMI
- Projet panneaux photovoltaïques
- Dénominations de voies
- Chemin privé Lagarenne – entretien / emplacement containers
- Animation = association des parents d'élèves école Magdeleine
- Fibre
- Projet chemin de randonnée
- Incivilités routières

1- Projet déchetterie

Un nouveau projet concernant la création d'une nouvelle déchetterie est à l'ordre du jour. Le concept est sous la responsabilité de VGA.

Le lieu de cette nouvelle plate-forme sera sur le quartier de Lolya (derrière les services techniques de la municipalité).

Plan du projet.



Le début des travaux sont programmés dernier trimestre de 2025.

L'ouverture de cette nouvelle plateforme est prévue début 2026.

2- Taxe TOEMI

RECENSEMENT DES BACS

Afin de permettre la mise en place de la TEOMi, une campagne de recensement des bacs a lieu de février à mai 2024 dans tous les foyers du Val de Garonne.

DES RENCONTRES EN PORTE-À-PORTE

Objectifs :

- s'assurer que vos bacs sont bien rattachés à votre foyer,
 - vérifier la conformité des bacs (volume, fonctionnement de la puce électronique...),
 - répondre à toutes vos questions sur la TEOMi et vous accompagner dans la réduction de vos déchets.
- Cette enquête est un prérequis indispensable au déploiement de la TEOMi. La participation est obligatoire pour tous les habitants.

[+ d'infos sur la TEOMi ici](#)

EN PRATIQUE

Les ambassadeurs seront reconnaissables à leur gilet Val de Garonne Agglomération et à leur carte d'accréditation. Ils pourront se présenter à votre domicile du lundi au vendredi, entre 8h et 20h, et le samedi entre 10h et 19h.

En cas d'absence, ils déposeront un avis de passage. En parallèle, des permanences seront organisées dans les Mairies. Vous recevrez un rappel directement dans votre boîte aux lettres 15 jours avant le passage des ambassadeurs.

Pour gagner du temps, nous vous remercions de :

- vérifier que votre nom soit bien indiqué sur votre boîte aux lettres,
- noter le numéro de vos bacs, gris et jaune, qui sont gravés à l'arrière, sous la poignée,
- préparer, si vous êtes locataire, les coordonnées de votre propriétaire (prénom, nom et numéro de téléphone).

Vous avez loupé le passage des ambassadeurs dans votre commune ? Contactez rapidement l'Agglomération afin de convenir d'un rendez-vous ! environnement@vg-agglo.com ou 05 53 64 40 46

3- Dossier dénominations de voies

Certains tracés sur le territoire restent à dénommer. Le secteur en contre bas de la maison de quartier en fait partie.

Une personne de l'assemblée propose de dénommer cette voie « chemin de l'école de Magdeleine ».

Après consultation, les participants valident la proposition.

L'assemblée est satisfaite du projet sur le dossier des dénominations de voies. Il est rappelé que ce dossier sera toujours d'actualité (changement de propriétaire, locataire, construction...)

Rappel : la numérotation métrique

La méthode :

- Cette numérotation correspond à une distance exprimée en mètre depuis un point d'origine appelé « point zéro » (mairie, église...) et prend en compte les côtés pairs et impairs.

Avantages multiples

Le citoyen :

- Facilite l'accès aux soins et aux services à domicile (médecins, secouristes...)
- Facilite la livraison à domicile (commandes par correspondance, visites de courtoisies...)

La commune :

- Donne une cohérence d'identité à la commune / ville
- Facilite la gestion des listes électorales
- Permet la collecte des déchets

La mairie et la poste :

- Facilite l'identification des rues
- Fluidifie la distribution du courrier

Les services :

- Améliore l'identification et la gestion des clients par les services d'eau, d'électricité, gaz, police, sapeurs-pompiers, impôts...
- Permet le guidage et le repérage par GPS

4- Projet panneaux photovoltaïques

« L'association du bien vivre sur les coteaux Nord Marmandais » dénonce un projet sur l'installation de panneaux photovoltaïques.

Les faits, un propriétaire viticole a décidé de vendre ses parcelles de terrain à un groupe commercial qui installe des parcs de panneaux photovoltaïques.

Ce nouveau concept « dénature » le visuel sur les coteaux.

De par ces faits, l'association se bat contre ce type de projet.

M. le Maire est informé de la démarche de la société privé mais rappelle que ce dossier rentre dans le cadre du domaine du privé.

A ce jour, aucun dossier n'a été déposé au sein du service urbanisme.

5 – Chemin privé Lagarenne - entretien / emplacement containers

Le lieu-dit « Lagarenne » bénéficie d'un complexe de huit habitations.

Dans le cadre du dossier sur les dénominations de voies, les propriétaires bénéficient d'une numérotation ainsi que d'une dénomination.

Ce site est pourvu d'un chemin en très mauvais état.

Les riverains demandent si la municipalité ne pourrait pas prendre en charge l'entretien du chemin.

La réponse de M. le Maire, lors d'une visite de terrain, a répondu que les premiers aménagements de l'entretien du chemin est à la charge des copropriétaires.

Une fois le chemin rénové par les résidents la municipalité peut prendre le relais.

Un autre problème concerne l'emplacement des containers poubelles.

L'élue répond que cette demande est de la responsabilité de VGA, service environnement.

6- Animation = associations des parents d'élèves école Magdeleine

L'APE propose aux habitants du conseil de quartier de regrouper les animations de l'école avec celles du conseil de quartier.

Deux dates sont proposées une au mois de février et une au mois de juin.

7- Fibre

Les habitants ont abordé le sujet de la fibre. Certains résidents dénoncent le fait qu'ils n'ont toujours pas la fibre.

Il est rappelé que toutes les personnes qui souhaitent la fibre, doivent en faire la demande auprès de leur opérateur.

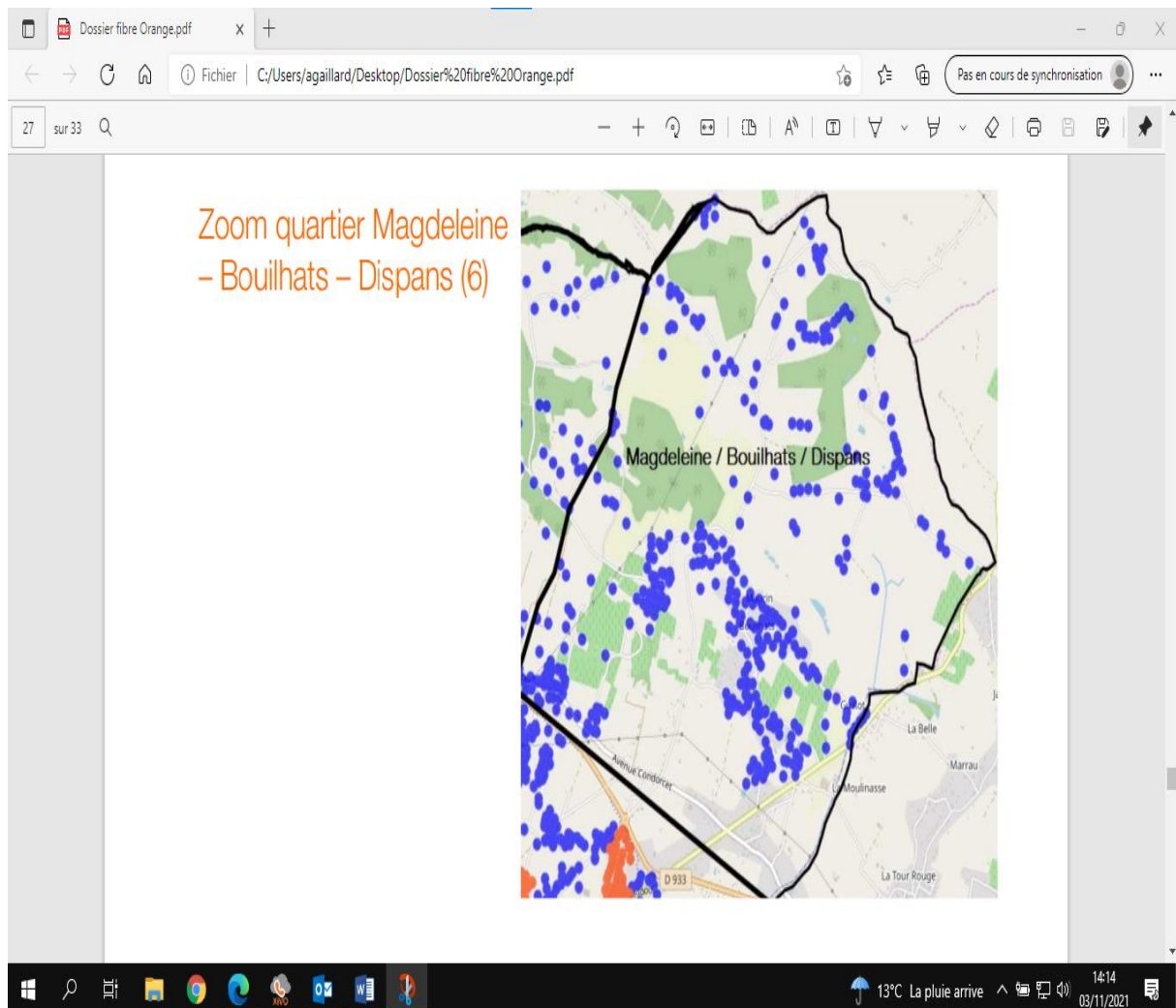
Lors d'une présentation publique du projet « fibre » par la société Orange, le 3 mars 2020, cette dernière reconnaît un retard sur l'implantation du réseau sur tout le territoire.

De part ces difficultés rencontrées dues à la spécificité du quartier (relief vallonné), Orange réalisera les travaux nécessaires pour répondre aux mieux aux attentes de la population.

Graphique explicatif de la situation sur le quartier (source société Orange)

- Chaque point bleu représente un « local adressable » dans son armoire.

Local adressable = adresse d'une maison ou d'une entreprise connectée dans l'armoire de rue



8 - Projet chemin de randonnée

Un projet concernant les chemins de randonnées est à l'étude avec les habitants du quartier.

Une rencontre avec le responsable des chemins de randonnées du Lot et Garonne est à l'ordre du jour.

Un suivi du projet sera effectué lors des prochaines réunions.

9 – Incivilités routières

Un habitant soulève un gros danger sur le tracé de la voie communale n° 3 qui passe devant l'école de Magdeleine.

En effet, la vitesse des voitures qui empruntent cet axe, limité à 50 km/h, provoque la colère des riverains.

Ils réclament plus de contrôle de gendarmerie / police municipale.

Une réponse du service voirie de VGA propose la pose d'un radar pédagogique afin de sensibiliser les automobilistes.

Il est aussi proposé un plateau ralentisseur devant l'école.

Un autre problème d'incivilité routière touche la route du chemin des vigneron.

Cette voie est empruntée par de nombreux automobilistes, qui d'après les riverains roulent à vive allure.

La route des chemins des vigneron c'est : 1600 mètre linéaire et largeur 3.30 en moyenne.

Une vitesse limitée à 50km/h au milieu (de chaque côté du lieu-dit Bouilhats) sur environ 440 mètre linéaire et donc le reste de part et d'autre est limité à 80 km/h.

De part l'étroitesse de la voie, un marquage au sol n'est pas possible.

Par contre, le service voirie peut limiter en totalité la route à 50 km/h.

Pour terminer sur les incivilités routières, l'assistance demande à la municipalité de se rapprocher de la société qui gère les camions poubelles, sur le principe de sensibiliser les chauffeurs de camions à respecter les limitations de vitesse.

